

LES NOUVELLES MISSIONS DE PIMBINA.

Les lecteurs n'ont pas oublié que M. G. A. Belcourt, prêtre canadien, laissé de nouveau son pays natal, au mois d'avril dernier, pour aller ouvrir une nouvelle mission à Pimbina. M. Belcourt avait déjà bien mérité de la religion par dix-sept années de travaux apostoliques, au milieu des tribus sauvages de la Rivière-Rouge, lorsque certains incidents, qui paraissent aujourd'hui tout providentiels, lui inspirèrent la pensée de donner une autre carrière à son zèle. Pimbina, situé sur le territoire américain, à environ vingt-cinq lieues de ses premières missions, est le nouveau champ qu'il a choisi pour le féconder de ses sueurs. Nous sommes heureux d'annoncer que les plus belles espérances de succès sont déjà venues encourager ses projets. Par une lettre datée de St. Paul (Mississippi), le dévoué missionnaire annonce à sa Grandeur Mgr de Martyropolis que la providence a permis qu'il se rencontrât avec un des plus puissants agents du gouvernement américain, lequel ayant entendu parler du plan d'une mission projetée à Pimbina, désirait beaucoup de le voir. Ce monsieur témoigna à M. Belcourt la plus grande bienveillance et l'assura de sa protection puissante. Après avoir pris d'amples informations, il écrivit aussitôt au secrétaire du Congrès une lettre dans laquelle il faisait de lui un bel éloge. Il promit qu'avant deux ans il y aurait à Pimbina des troupes pour protéger cet établissement, et servir à encourager les colons en achetant leurs produits. Il écrivait au même temps pour suggérer au gouvernement l'achat d'un vaste terrain destiné à l'établissement des Bois-Brûlés, et afin qu'on envoyât, cet été même, des minéralogistes pour connaître la valeur des divers minéraux qu'on pourrait trouver dans la montagne de Pimbina. On a le projet de bâtir deux forts de dragons, l'un au haut du Mississippi et l'autre du côté des prairies, pour défendre et protéger les voyageurs de Pimbina. Tout commerce de liqueur enivrante sera sévèrement prohibé par le gouvernement. M. Belcourt avait fait l'achat des instruments à bâtir, indispensables pour l'établissement projeté. Il espérait aussi réussir à se procurer une presse. Les amis de M. Belcourt, en Canada, qui l'ont si généralement encouragé par leurs aumônes, appréhendant sans doute, avec plaisir tous ces détails; et nous aimons à croire qu'ils ne l'oublieront pas dans les offrandes qu'ils pourront faire pour le soutien de cette importante mission. M. Belcourt a chargé M. le sous-secrétaire de l'évêque de Montréal de lui transmettre les dons qui seront faits.

VISITE PASTORALE.

Mgr. Turgeon, évêque de Sydney, a dû partir mercredi de Québec pour une visite pastorale dans le diocèse de Québec. S. G. est accompagnée des révérends M. L. Carrier et E. Langevin, et de son secrétaire. On a eu l'obligeance de communiquer à ce sujet les renseignements suivants que nous nous hâtons de publier. Nos lecteurs remarqueront que c'est une visite qui devra être de longue durée et être par conséquent l'objet de bien des fatigues. Voici l'itinéraire de la visite pastorale: St. Joseph de la Beauce 15, 16 juin; St. François do 17 do; Trévis 18 do; St. George 19 do; Ste. Marguerite 21 do; Frampton 22, 23 do; Ste. Clève 24, 25 do; St. Anselme 26, 27 do; St. Gervais 28, 29 do; St. Charles 30, 1 juillet; Beaumont 2 do; St. Michel 3, 4 do; St. Vallier 5, 6 do; Berthier 7 do; St. François 8 do; St. Pierre 9 do; St. Thomas 10, 11 do. Ensuite, S. G. fera la visite des townships, puis des ordinations au collège de Ste. Anne, et finalement la visite du Saguenay.

ERRATUM.

Il s'est glissé dans notre dernier numéro une faute typographique que nous nous hâtons de rectifier. A l'avant-dernier paragraphe de l'allocution de Pie IX, il est dit: "en même temps que nous avons appris avec une grande désolation"; il faudrait lire: "en même temps que nous avons appris avec une grande consolation, etc." Nos lecteurs doivent excuser ces fautes, car c'est toujours involontaire, et puis quelques fois ce sont les préoccupations de nos typographes qui en sont cause. Par exemple, l'autre jour nous disions que la musique se ferait entendre tel jour sur le Champ-de-Mars, et nous avions intitulé cet item de nouvelles comme suit: Musique. Eh bien! les typographes, tout occupés des graves démêlés des Américains avec leur voisins du Sud, ont remplacé le mot "musique" par le mot "Mexique." Nous sommes certains que nos lecteurs auront pardonné cette faute typographique et ne l'auront attribuée qu'aux distractions mexicaines de nos typographes.

Nos lecteurs remarqueront par le rapport des nouvelles européennes apportées par l'Amérique, rapport que nous empruntons de la Minerve, que M. Mitchell, un des chefs de la jeune Irlande, vient d'être condamné à 14 ans de déportation aux Bermudes. Un jugement aussi sévère a dû attirer au malheureux condamné les sympathies de tous ses compatriotes, qui se hâtent en effet d'adopter sa famille. Il est à espérer que l'Angleterre, qui a sans doute voulu montrer par ce jugement qu'elle ne craint rien de la jeune Irlande, se désisterra bientôt de sa sévérité, et tout en accordant au peuple Irlandais la justice qu'il lui doit en lui donnant les lois les plus favorables possibles, elle mettra le comble à ce bienfait en rappelant de l'exil l'objet de sa sévérité actuelle.

ARRIVEE DE L'AMERICA.

Co courrier des mers a fait la traversée de l'océan atlantique en dix jours et huit heures. Il a dépassé tous ses renommés rivaux, le Cambria et l'Hibernia. Grâce aux prodigieux effets de la vapeur, nous pouvons en Amérique suivre de près tous les faits gigantesques qui se déroulent à nos yeux, sur le continent. Espérons que la libre navigation nous permettra de voir bientôt les rapides steamers atlantiques fendre les eaux du majestueux Saint-Laurent, et nous

donner, comme à nos bienheureux voisins, un tableau complet des événements européens, au lieu des tronçons imparfaits, incomplets, des faits trop souvent égrésés, que nous devons au télégraphe. Ce sera là le complément des bienfaits que nous devons à "la libre navigation" qui est la première nécessité de "la liberté du commerce" proclamée par Robert Peel. Mais reprenons notre tâche, et donnons une esquisse rapide des dépêches télégraphiques que nous avons sous les yeux.

FRANCE.—La tranquillité continue de régner à Paris. L'Assemblée nationale a rempli le glorieux et périlleux mandat qu'elle a reçu avec une ardeur toujours nouvelle. Le comité chargé de "préparer une constitution pour la république" a déjà décidé qu'une seule chambre législative serait établie; il a résolu aussi, comme constituante, que les membres de l'Assemblée actuelle ne seront pas rééligibles dans la prochaine assemblée. Le système de Louis Blanc sur l'organisation du travail a été repoussé comme vicieux.

Blanqui, Fiotte, communistes, sont arrêtés, ils seront jugés avec Louis Blanc, Barbès et autres, pour la part qu'ils ont prise à l'insurrection du 15 mai.

Nouveaux troubles à Lyon. Les ambassadeurs et consuls, pour les Etats Unis, ont été définitivement nommés. Le prince Louis Napoléon est venu incognito à Paris, il a reçu ordre de quitter la capitale.

ANGLETERRE.—Il y a eu des troubles à Londres, Bradford, Manchester, etc., ces désordres ont été causés par les Chartistes et les Irlandais qui sympathisent avec eux. Quelques-uns des chefs de ces agitateurs ont été arrêtés par la police. Les classes ouvrières sont dans le plus grand dénuement. On pense que le gouvernement a l'intention de recourir à une émigration sur une large échelle, pour contribuer à alléger les maux des travailleurs.

IRLANDE.—John Mitchell, éditeur du journal (United Irishman) a été condamné à quatorze années de déportation; il a été envoyé à Cork et embarqué comme un condamné sur le bâtiment qui doit le transporter aux Bermudes. Aucun soulèvement n'a encore eu lieu, mais un silence morne et profond, comme le calme qui précède l'orage, se fait partout remarquer. John O'Connell accuse hautement le gouvernement d'injustice. La séparation du condamné Mitchell d'avec sa famille a produit une sensation profonde sur les personnes qui en ont été les témoins. L'association du rappel a adopté cette malheureuse famille, pour conjurer les calamités qui pèsent sur elle et qui sont aggravées par la confiscation.

PRUSSE.—Un mouvement insurrectionnel a eu lieu à Berlin. Un grand nombre de personnes ont été blessées par la garde nationale, chargée de maintenir l'ordre.

ITALIE.—Les Autrichiens ont battu les Italiens sur le lac Ladry.

DANEMARK.—Les Danois ont attaqué les Allemands à Sunderbitt, Duché de Schleswig, et les ont défaits. La légion allemande a perdu 1000 hommes et six canons. Les flottes russe, suédoise, danaise, croisent devant Copenhague. Le prince Constantin est à bord.

QUELQUES ITEMS DE PLUS.

Le 30 mai, le ministère anglais a subi une double défaite dans la Chambre des Lords et dans la Chambre des Communes, et le lendemain il en a encore subi une troisième dans la Chambre basse.—Le décret qui bannit à tout jamais Louis-Philippe et sa famille du territoire français est passé dans l'Assemblée nationale par une division de 632 contre 63, le fils de Jérôme Bonaparte votant avec la minorité. La commission de la constitution a décidé, par une division de 17 contre 5, que la république serait gouvernée par un Président. Le Palais du Luxembourg, qui est la résidence de la commission exécutive, est gardé par plusieurs régiments de la ligne et de la garde nationale.—Dans l'insurrection à Naples, il a péri 1777 personnes.—A Rome, le ministère continue à être populaire. On paraît craindre cependant de grands troubles dans la ville Pontificale.—Méhémét-Ali est encore dans un état de santé alarmant.—Lord Cloncurry a souscrit £100 pour subvenir à l'entretien de la famille de M. Mitchell.

TEMPÉRANCE.

On nous apprend que M. Chiniquy, après avoir entêté depuis quelques mois près de 20,000 braves habitants de nos campagnes sous l'étendard régénérateur de la tempérance, doit venir, ce soir, commencer un cours d'instruction sur cet important sujet, à la Cathédrale. Nous avons l'assurance qu'il y aura foule à l'église, et que, comme dans les campagnes, ceux que la providence a mis à la tête des peuples sauront lui montrer l'exemple du sacrifice, car rien ne doit coûter lorsqu'il s'agit d'extirper le chancre hideux de l'intempérance, qui ronge toutes les classes de la société.

Nous donnons aujourd'hui un supplément, afin que nos lecteurs puissent au plus tôt connaître la réponse qui a été faite à Mgr. de Montréal, comme président de l'Association des townships. L'article qui précède cette réponse appartient à la Revue Canadienne, à laquelle nous sommes redevables des caractères qui ont servi à la composition du supplément.

Vu la longueur des procédés de l'Assemblée du marché Bonsecours, et afin de publier quelques articles déjà en retard, nous omettons pour aujourd'hui plusieurs articles éditoriaux et autres.

LE R. P. LACORDAIRE.

Le P. Lacordaire a adressé la lettre suivante aux électeurs des Bouches-du-Rhône: "Paris, 19 mai 1848.

Messieurs, "J'ai quitté hier le siège de représentant dont vous m'avez confié la garde et l'honneur: je vous le rends après l'avoir occupé quinze jours, et sans y avoir rien fait de ce que vous attendiez de moi. Ma lettre au président de l'Assemblée nationale vous aura déjà instruits des motifs de ma retraite; mais il m'est impossible de ne pas vous les exposer plus longuement, à vous qui m'avez choisi, à vous qui m'avez donné la plus haute marque d'estime qu'il était en votre pouvoir de me donner. Vous complex sur moi, et je vous fais défaut; vous espérez dans ma parole, et c'est à peine si je suis monté à la tribune; vous vous reposez sur mon courage, et je n'ai couru aucun péril; comment n'auriez-vous pas le droit de m'interroger, et ne sentiriez-vous pas le besoin de prévenir la douleur de vos questions? "Il y avait en moi deux hommes: le religieux et le citoyen. Leur séparation était impossible; il fallait que tous deux, dans l'unité de ma personne, fussent dignes l'un de l'autre,

et que jamais l'action du citoyen ne causât quelque peine à la conscience du religieux. Or, à mesure que j'avancis dans une carrière si nouvelle pour moi, je voyais les partis et les passions se dessiner plus clairement. En vain faisais-je effort pour me tenir dans une ligne supérieure à leurs agitations, l'équilibre me manquait malgré moi. Bientôt je compris que, dans une assemblée politique, l'impartialité condamnait à l'impuissance et à l'isolement, qu'il fallait choisir son camp et s'y jeter à corps perdu. Je ne pus m'y résoudre. Ma retraite était dès lors inévitable, et je l'ai accomplie.

"Dieu sait, messieurs, que votre pensée est ce qui a combattu davantage ma résolution. Je craignais de vous attrister, je me reprochais de briser d'une manière si rapide et si imprévue des liens que j'avais contractés avec tant de bonheur. Ma seule consolation est de penser que dans les très-courts actes de ma vie politique, j'ai suivi l'inspiration d'une conscience qui répond à la vôtre. Elle sans l'avoir recherché, j'ai accepté par dévouement, j'ai siégé sans passions, je me suis retiré par crainte de ne plus être ce que je devais rester toujours devant Dieu et devant vous. Ma démission, comme mon acceptation, est un homme que je vous ai rendu.

"Veuillez agréer, messieurs, ces explications imparfaites sans doute, mais que je crois suffisantes pour être entendues de vous avec indulgence. Privé de la gloire de vous représenter dans l'Assemblée nationale, je crois encore vous représenter par ma foi et mon patriotisme, et ainsi par l'affection respectueuse que je vous conserverai toute ma vie.

"J'ai l'honneur d'être dans ces sentiments impérieux, messieurs, votre très humble et très dévoué concitoyen.

"L. P. LACORDAIRE."

FAITS DIVERS.

CONFIRMATION.—Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec a confirmé, mardi dernier, dans l'église de St. Patrice de Québec, au-delà de 300 enfants et adultes, appartenant à la congrégation irlandaise de cette ville.—On nous informe en outre que S. G. doit confirmer, sous quelques jours les enfants, qui ont fait leur première communion cette année dans les paroisses de Notre-Dame et de St-Roch de Québec, et qui forment un total d'environ 700 enfants.

LIBRE COMMERCE.—Le Pilot dit dans sa feuille du 13: "Le gouvernement du Canada n'est pas prêt à adopter le principe d'admettre les manufactures de la Nouvelle-Ecosse libres de tout droit; et par conséquent, il ne peut mettre à effet la clause de réciprocité de l'acte des douanes. Mais il est prêt à admettre les produits indigènes de la Nouvelle-Ecosse libres de droits, et c'est ce qu'il fait depuis le commencement de la saison."

GROSSE-ILE.—Le Pilot du 13 donne un extrait d'une lettre du secrétaire provincial au Dr. Douglass surintendant de la Grosse-Ile. Cet extrait fait voir que la raison pour laquelle le gouvernement désire que l'état de la Grosse Ile ne devienne pas public, c'est afin de ne pas jeter parmi le peuple la crainte qu'il régnât dans le pays tout l'état dernier.

CHEVREUIL BLANC.—L'Ottawa Advocate dit qu'on a tué à la fin de l'hiver dernier près de l'Ottawa un chevreuil blanc, dont la dépouille est, dit-on, entre les mains d'un citoyen de Bytown. Il paraît que c'est le second animal de cet espèce et de cette couleur que l'on tue dans cette vallée.

SOCIÉTÉ ST. JEAN BAPTISTE.—La société St. Jean-Baptiste doit assister dimanche prochain à la bénédiction du gros bourdon. Les officiers et les membres de la société doivent se rendre à deux heures de l'après-midi à la sacristie inférieure pour s'y former en corps.

INCENDIE.—Nous apprenons avec chagrin que M. Evans, de la Côte St. Paul, a eu lundi dernier une de ses granges incendiée. Le feu y a été mis à ce qu'il paraît par des étincelles provenant du tuyau d'un des petits steamers qui remontaient le canal de Lachine.

PERSONNES BRULÉES.—Le moulin de M. Elzéar Duchesnay, à Ste. Marie, Nouvelle-Beauce, a été incendié le 5 du courant. M. J. Bisson, un enfant et un employé du moulin ont péri dans les flammes. M. Bisson, le meunier, était absent.

INCENDIE.—Mercredi, le feu s'est déclaré près de la barrière St. Laurent, dans une maison occupée par Mme Murphy, et l'a entièrement consumée. Mad. Murphy n'était pas assurée. On pense que cet incendie est le fait d'un incendiaire.

RÉPERTOIRE NATIONAL.—La 6e livraison du Répertoire National nous est parvenue: elle contient comme les 5 précédentes bon nombre de pièces de vers fort intéressantes et quelques morceaux de prose dignes d'être conservés. La date du dernier extrait est 1831. Ce Répertoire devrait se trouver dans la bibliothèque de tous ceux qui prennent quelque intérêt à notre littérature, et qui aiment à encourager les œuvres littéraires du pays.

—Le Transcript dit avoir reçu, non de source officielle mais de source fort respectable, l'information qu'au premier de janvier dernier la population des deux Canadas était à peu près comme suit: Bas-Canada, 761,691, et celle du Haut-Canada, 623,214. Ce qui fait une différence entre les deux de 138,477.

RECUE.—Le 10 du courant, à quelques arpents du pont de Ste. Rose, Charles Guérin, fils de Benjamin Guérin, de Ste. Thérèse de Blainville. Il était allé se baigner, et en plongeant pour la première fois, il disparut pour jamais. Ce jeune homme n'avait encore que dix-sept ans. Minerve.

L'éteignoir Papineau à la police correctionnelle.—Cette cause célèbre a été plaidée hier devant le tribunal de police. Une foule considérable assistait à ce procès. Il a été prouvé que M. Papineau avait commis un assault sur un individu sur le terrain de l'église immédiatement après le service divin. L'assault a eu lieu à la suite d'une discussion survenue à l'égard des commissaires d'écoles de la paroisse de St. Martin. M. Papineau a été condamné par le tribunal à deux pastres d'amende et aux frais. Un grand nombre de témoins ont été entendus. Minerve.

MEXIQUE.—La confirmation pleine et entière des honnes nouvelles venues du Mexique, est arrivée. Le sénat mexicain a ratifié le traité par 23 voix contre 5. Cette ratification a été prononcée, si nous ne nous trompons, le 21 mai et dès le 23, MM. Sevier et Clifford, commissaires américains, se sont rendus à Queretaro, où a eu lieu l'échange officiel des ratifications. L'œuvre de la paix est faite et parfaite; rien n'y manque plus. Ainsi nous apprenons le même jour la conclusion définitive de la guerre du Mexique et la candidature du brave guerrier qui l'a commencée et qui n'a couru la popularité dont il reçoit la première récompense. N'y a-t-il pas dans cette coïncidence quelque chose d'assez piquant? N'est-ce pas entrer dans la carrière sous les plus favorables auspices?

UN BRUIT.—On disait avant-hier à Québec que M. P. Perault, un des greffiers de la Paix, et M. Primrose vont être destitués.

NAISSANCES.

A St. Charles, comté de Richelieu, le 4 du courant, la dame de J. E. Le Blanc, écr., N. P., a mis au monde une fille.

A St. Léon, le 13, la dame de M. G. Caron a mis au monde une fille.

DÉCÈS.

En cette ville, dimanche au matin, le 11 du courant, M. George Grénier, marchand, âgé de 25 ans.

Aux Tanneries des Rollands, le 14 du courant, après une longue et douloureuse maladie, Toussaint Lenoir dit Rolland, écr., à l'âge de 66 ans.

A Sorel, le 10 dame Charlotte Hus dit Cournoyer, veuve de feu M. Alexis Cardin, âgée de 78 ans.

ASSOCIATION

ST JEAN BAPTISTE.

D'APRÈS une résolution adoptée hier soir à une assemblée du Comité, l'Association St. Jean-Baptiste assistera en corps à la bénédiction du Gros Bourdon JEAN-BAPTISTE, qui se fera dans l'Eglise paroissiale, DIMANCHE prochain, à l'issue des Vêpres. Les OFFICERS de l'Association sont particulièrement priés de se trouver à 2 heures précises dans l'étage inférieur de la Sacristie pour y prendre leurs insignes. Entrez sur la rue St. Joseph, porte voisine de la bibliothèque.

LUJGER DUVERNAY, Commissaire-Ordonnateur.

15 juin.

NOUVEAUX LIVRES DE PRIÈRES.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir un assortiment de TRÈS CONSIDÉRABLE et TRÈS VARIÉ de LIVRES DE PRIÈRES DE TOUS LES FORMATS, AVEC RELIURE ORDINAIRE, CHAGRIN ET VELOURS, parmi lesquels se trouvent les suivants:

- TABLEAUX DE LA STE. MÈRE in-32 Cart. à 4c. 6d. la doz. ANGE CONDUCTEUR, joli vol. in-32 de 216 pages, reliure gaufrée à 6c. 9d. la doz. à tranche dorée 15c. " PETITES JOURNÉES DU CHRISTIEN, vol. 32 de 360 pages, reliure gaufrée à 10c. la doz. " à tranche dorée, 20c. " PETIT OFFICE DIVIN, vol. grand 32 de 352 pages, reliure gaufrée à 15c. la doz. " à tranche dorée 25c. la doz. FIDÈLE DISCIPLE DE N. S. J. C., gros 18 L'ÂME CHRÉTIENNE, in-18 gaufré PARADIS DE L'ÂME, in-18

E. R. FABRE & C^{ie}.

Rue St. Vincent No 3, } 2 juin 1848.

DE GRÈS EN BELLETTRES

Nouvellement reçues, un choix TRÈS ÉTENDU d'IMAGES ET GRAVURES RELIGIEUSES, à 25 PAR CENT MEILLEUR MARCHÉ que l'année dernière.

—AUSSI—

2000 IMAGES DE NOTRE DAME AUXILIATRICE.—

E. R. FABRE & C^{ie}.

Rue St. Vincent No 3 } 2 juin 1848.

INSTITUTEUR

UN INSTITUTEUR, qui pourrait aussi remplir la place de MAÎTRE-CHANTRE, désirerait trouver, dans le district de Montréal, une situation pour le premier juillet prochain.— Pour plus amples informations, s'adresser à l'évêché —hi. Montréal, 6 juin 1848.

AUX ENTREPRENEURS D'ÉGLISES.

AVIS leur est donné que LUNDI le 10 juillet prochain à 10 heures A. M., les syndics pour la construction de l'Eglise actuelle de St. Hyacinthe, donneront une entreprise, d'un prix assez élevé, pour terminer des travaux déjà entrepris pour la dite église. St. Hyacinthe, 6 juin 1848.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages un RICH ASSORTIMENT DE MONTRES, BIJOUTERIE, articles de goût, etc. etc. Montréal, 26 mai 1848.

INSTITUTEUR.

UN INSTITUTEUR d'expérience et qualifié pour tenir une ÉCOLE-MOULETTE désire prouver un engagement pour une ou plusieurs années à commencer au premier de juillet prochain sous les ordres des Messieurs les CURÉS et COMMISSAIRES d'ÉCOLE, soit dans le DISTRICT DE MONTRÉAL, des TROIS-RIVIÈRES ou de QUÉBEC.

Dans une ÉCOLE MIXTE; sa Dame peut prendre l'instruction des filles. Il peut enseigner la vraie prononciation de la langue anglaise. L'Arithmétique dans toute son étendue d'après les meilleurs auteurs anglais, la tenue des livres de compte, l'arpentage, etc. etc. Il sera utile pour les catéchismes, les cérémonies du chœur en général. Il exerce sa profession suivant la méthode si facile de Lancaster. S'adresser soit par lettre à la poste ou autrement; à Messire CHARLÉAN, prêtre et curé de St. Clément de Beauharnois.